

REPUBLIQUE GABONAISE



PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION MINISTERIELLE PENSIONS

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2015

Les PAP sont présentés dans des documents mission par mission.

La mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les moyens (emplois) alloués à une politique publique.

La présentation de chaque mission détaille :

- la présentation du périmètre de la mission ;
- les principaux textes concernant la politique publique à mettre en œuvre et l'organisation administrative prévue ;
- les principales réformes ;
- les objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. La présentation de chaque programme détaille :

La présentation du cadrage stratégique du programme :

- la présentation du périmètre du programme, son articulation avec d'autres programmes, et les pilotes et les différents acteurs du programme ;
- la structuration du programme, sa segmentation en actions et la présentation de chaque action ;
- l'analyse stratégique du contexte et du champ du programme ;
- les enjeux qui en ressortent pour l'administration gabonaise ;
- les objectifs stratégiques du programme avec le type de finalité du résultat visé, le(s) résultat(s) annuel(s) attendu(s), les indicateurs d'évaluation, les éléments clés de stratégie d'action annuelle, et les contributions des opérateurs et des principaux partenaires.

La présentation des moyens du programme et des dépenses fiscales associées :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres) ;
- le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation ;
- les propositions relatives aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat sont présentées en effectifs.

La justification des crédits au premier franc CFA

- les crédits sont justifiés, titre par titre, dès le premier franc CFA demandé.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	2
<u>MISSION PENSIONS</u>	<u>4</u>
PRESENTATION STRATEGIQUE DE LA MISSION	5
PERIMETRE DE LA MISSION	5
PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE	5
PRINCIPALES REFORMES	6
OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION	6
RECAPITULATION DES CREDITS	12
<u>PROGRAMME PENSIONS CIVILES, MILITAIRES ET DES AGENTS CONTRACTUELS DE L'ETAT</u>	<u>14</u>
PRESENTATION DU PROGRAMME	15
PERIMETRE DU PROGRAMME	15
PRESENTATION DES ACTIONS	15
CADRAGE STRATEGIQUE	16
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	16
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	22
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	22
EFFECTIFS DU COMPTE	23
<u>PROGRAMME PENSIONS SPECIALES</u>	<u>24</u>
PRESENTATION DU PROGRAMME	25
PERIMETRE DU PROGRAMME	25
PRESENTATION DES ACTIONS	25
CADRAGE STRATEGIQUE	26
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	26
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	27
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	29
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	29
EFFECTIFS DU COMPTE	30

MISSION PENSIONS

PRESENTATION STRATEGIQUE DE LA MISSION

NOM DU MINISTRE **Christian MAGNAGNA**

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission "pensions" a été créée conformément à l'article 36 alinéa 3 de la loi organique n°31/2010 du 21 octobre 2010 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB) qui dispose que les comptes spéciaux dotés de crédits font l'objet d'une mission.

Cette mission se décompose en deux programmes :

- Pensions des agents civils, militaires et contractuels de l'Etat
- Pensions spéciales.

Le premier programme retrace en recettes, les contributions des actifs civils, militaires et contractuels de l'Etat ainsi que la part contributive à la charge de l'employeur qu'est l'Etat, inscrite dans la loi de finances. Il retrace en dépenses, les allocations de retraite des agents civils, hors agents contractuels de l'Etat et hors personnels politique, et des militaires ainsi que leurs ayant-droits.

Le deuxième programme retrace en recettes, les contributions du Président de la République, des membres de la Cour Constitutionnelle, du président du Conseil Economique et Social, du président du Conseil National de la Communication, des députés et des sénateurs. Il retrace en dépenses, les versements à ces personnels politiques retraités et leurs ayant-droits.

Cette mission ne recouvre pas les crédits relatifs à la Direction de la Dette Viagère (DDV) - entité de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor -, ces crédits sont inscrits dans le programme "Comptabilité et trésorerie de l'Etat".

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les textes de référence de cette mission sont :

- la loi organique n°31/2010 du 21 octobre 2010 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget
- la loi n°4/96 du 11 mars 1996 fixant le régime général des pensions
- le décret n°806/PR/MFEBP du 17 mai 1996 fixant les modalités d'application de la loi n° 4/96
- la loi n°5/96 du 11 mars 1996 fixant le régime particulier des pensions de retraite des membres du gouvernement et des membres de l'Assemblée nationale
- la loi n°18/2001 du 14 août 2002 fixant le régime particulier des pensions de retraite des membres du Sénat
- le décret n°807/PR/MFEBP du 17 mai 1996 fixant les modalités d'application de la loi n°5/96 du 11 mars 1996.

PRINCIPALES REFORMES

Les principales réformes incombant à cette mission portent sur :

- le transfert de la gestion des pensions de l'Etat de la Direction Générale de la Comptabilité publique et du Trésor, à travers sa Direction de la Dette Viagère (DDV), vers un organisme autonome dédié
- le passage de la gestion des pensions de dépense évaluative à dépense limitative
- l'amélioration de la collaboration entre services intervenant dans la gestion des dépenses de pensions
- l'amélioration de la prévision de cette dépense et la sensibilisation à l'impact des décisions politiques sur cette dépense.

OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF N° 1 : Moderniser les outils et les pratiques de gestion des pensions.

Résultat annuel / précisions sur les cibles :

- Taux de réalisation de 70 % : application DV Web intégralement réécrite en langage Oracle
- Avoir numérisé tous les dossiers de pension

Indicateurs :

Intitulé	Unité	Rappel du résultat année N-1	Résultat prévu année N	Cible année 2014	Cible à échéance 2015
Taux de réalisation du projet de mise en place de la nouvelle application	%	NR	NR	70 %	100 %
% de dossiers de pension en stock numérisés	%	NR	NR	100 %	-

Source des données : DDV

Mode de calcul des indicateurs :

L'indicateur 1 se mesure en appréciant le niveau d'avancement du projet de mise en place de la nouvelle application.

l'indicateur 2 se calcule en rapportant le nombre de dossiers numérisés sur le nombre total de dossiers de pensions.

Eléments clés de stratégie d'action annuelle :

- Numériser 18 000 dossiers de pensions en stock
- Numériser tous les nouveaux dossiers au fil de l'eau
- Transférer le système de calcul issu des lois 4/96 et 15/78 dans la nouvelle application
- Réécrire l'application en langage Oracle
- Former les agents à l'utilisation de la nouvelle application

OBJECTIF N° 2 : Améliorer la coopération avec les services intervenant dans le processus de régularisation de fin de carrière des agents.

Résultat annuel / précisions sur les cibles :

- Obtenir l'accord de tous les intervenants sur le processus automatisé de retraite après au maximum 8 séances de travail

Indicateurs :

Intitulé	Unité	Rappel du résultat année N-1	Résultat prévu année N	Cible année 2015	Cible à échéance 2015
PV formalisant l'accord de tous les intervenants sur le projet de processus automatisé retraite / pension	PV	-	-	1	1
Nombre de séances de travail tenues avec les intervenants dans le processus	Séance de travail	-	-	8	8

Source des données : DDV

Mode de calcul des indicateurs :

Le 1er indicateur est matérialisé par l'existence d'un PV

Le second indicateur se mesure par la sommation du nombre de séances de travail tenues

Éléments clés de stratégie d'action annuelle :

- Travailler avec les responsables des services de gestion (FP, DN, Solde...)
- Formaliser et partager avec les interlocuteurs un projet de processus automatisé de transfert des pièces constitutives de dossiers de retraités à la DDV

OBJECTIF N° 3 : Garantir les droits à pensions des retraités dont la carrière intègre le secteur privé et la fonction publique.

Résultat annuel / précisions sur les cibles :

- Obtenir l'accord de la CNSS à l'issue de 3 séances de travail

Indicateurs :

Intitulé	Unité	Rappel du résultat année N-1	Résultat prévu année N	Cible année 2015	Cible à échéance 2015
PV formalisant l'accord de la DDV et de la CNSS sur l'avant-projet de réforme	PV	-	-	1	
Nombre de séances de travail tenues avec les intervenants dans le processus	Séance de travail	-	-	3	

Source des données : DDV, CNSS

Mode de calcul des indicateurs :

Le 1er indicateur est matérialisé par l'existence d'un PV

Le second indicateur se mesure par la sommation du nombre de séances de travail tenues

Eléments clés de stratégie d'action annuelle :

- Travailler avec les intervenants concernés à la CNSS
- Proposer des scénarios alternatifs

Contribution des opérateurs / partenaires :

- CNSS : participation aux travaux

OBJECTIF N° 4 : Etre force de propositions dans l'évolution du régime des pensions de l'Etat afin de renforcer sa viabilité à long terme et son caractère équitable.

Résultat annuel / précisions sur les cibles :

- Avoir un avant-projet de réforme après au maximum 8 séances de travail

Indicateurs :

Intitulé	Unité	Rappel du résultat année N-1	Résultat prévu année N	Cible année 2015	Cible à échéance 2015
Existence de l'avant-projet de réforme	Avant-projet de réforme			1	-
Nombre de séances de travail tenues avec les intervenants dans le processus	Séance de travail			8	-

Source des données :

Mode de calcul des indicateurs :

Le 1er indicateur est matérialisé par l'existence d'un avant-projet de réforme

Le second indicateur se mesure par la sommation du nombre de séances de travail tenues

Eléments clés de stratégie d'action annuelle :

- Travailler avec les intervenants concernés dans le cadre de la commission interministérielle sur la réforme des pensions
- Proposer des scénarios alternatifs

Contribution des partenaires :

- DGAFP, Défense Nationale, Solde : participation aux travaux

OBJECTIF N° 5 : Renforcer la lutte contre la fraude en matière de pensions (enfants fictifs, tuteurs indéliçats, retraités décédés et cumul de pensions).

Résultat annuel / précisions sur les cibles :

- Avoir saisi 20% d'actes de naissance correspondant à 8000 actes

Indicateurs :

Intitulé	Unité	Rappel du résultat année N-1	Résultat prévu année N	Cible année 2014	Cible à échéance 2015
Nombre de missions de contrôle réalisées	Nombre de missions	-	-	2	-
Taux de contrôles positifs	%	-	-	NR	NR
Taux de saisie des actes de naissance	%	-	-	20 %	100
Nombre d'actes de naissance saisis	Nombre d'actes	-	-	8000	40 000

Source des données : DDV

Mode de calcul des indicateurs :

Le 1er indicateur est obtenu en faisant la somme de missions réalisées

L'indicateur 2 se mesure en rapportant le nombre de contrôle positifs sur le nombre total de contrôles effectués

L'indicateur 3 se calcule en faisant le rapport entre le nombre d'actes de saisie et le nombre total d'actes de naissances, exprimé en pourcentage

Le dernier indicateur est obtenu en faisant la somme des actes de naissance saisis

Eléments clés de stratégie d'action annuelle :

Contrôle des retraités décédés

- Constituer des équipes de contrôle
- Elaboration d'un protocole de contrôle
- Effectuer des contrôles inopinés lors du paiement mensuel des pensions dans les TP et au domicile des bénéficiaires
- Suspendre les pensions en cas de fraude avérée

Fichier des enfants

- Elaborer une grille de saisie
- Saisir dans la grille les informations contenues dans les actes de naissance pour les enfants de moins de 21 ans
- Accepter exclusivement les originaux des actes de naissance, avec certification de la copie par la DDV

OBJECTIF N° 6 : Améliorer la qualité de l'accueil et de la relation aux usagers.

Résultat annuel / précisions sur les cibles :

- Parvenir à répondre aux demandes dans un délai de 2 mois.

Indicateurs :

Intitulé	Unité	Rappel du résultat année N-1	Résultat prévu année N	Cible année 2015	Cible à échéance 2017
Délai moyen de réponse aux demandes de validation de carrières	Mois			2 mois	1

Source des données : DDV

Mode de calcul des indicateurs :

Cet indicateur s'obtient en faisant la moyenne du temps mis pour répondre aux demandes de validation de carrières

Éléments clés de stratégie d'action annuelle :

- Elaborer des termes de référence pour l'automatisation des fiches de validation et des lettres de rejet et demande d'informations
- Automatiser les fiches de validation
- Automatiser les lettres de rejet et de demande d'informations complémentaires

OBJECTIF N° 7 : Etre parvenu à homogénéiser et hiérarchiser les différents régimes spéciaux.

Résultat annuel / précisions sur les cibles :

- Avoir participé à 100% aux réunions de la Commission ad hoc

Indicateurs :

Intitulé	Unité	Rappel du résultat année N-1	Résultat prévu année N	Cible année 2015	Cible à échéance 2015
Taux de participation de la DDV aux réunions de la Commission ad hoc	%			100	100

Source des données : DDV, Commission ad hoc

Mode de calcul des indicateurs :

Cet indicateur s'obtient en rapportant le nombre de participations aux réunions sur le nombre total de réunions tenues

Éléments clés de stratégie d'action annuelle :

- Faire le point sur la situation des projets de textes déjà élaborés
- Participer aux travaux d'actualisation des textes sur les différents régimes

OBJECTIF N° 8 : Améliorer le travail avec les institutions et les administrations fournissant des informations nécessaires à la gestion des pensions spéciales.

Résultat annuel / précisions sur les cibles :

Indicateurs :

Intitulé	Unité	Rappel du résultat année N-1	Résultat prévu année N	Cible année 2015	Cible à échéance 2015
Taux d'avancement dans l'élaboration de l'étude	%			100	100

Source des données : DDV

Mode de calcul des indicateurs :

Cet indicateur s'obtient en

Eléments clés de stratégie d'action annuelle :

(1)

- Mettre en place un groupe de travail au sein de la DDV pour faire l'étude
- Formaliser les spécifications des besoins
- Adresser une lettre circulaire à toutes les institutions

OBJECTIF N° 9 : Améliorer la qualité de l'accueil et la relation aux usagers.

Résultat annuel / précisions sur les cibles :

- Parvenir à réduire à 180 jours le délai moyen de concession définitive d'une pension.

Indicateurs :

Intitulé	Unité	Rappel du résultat année N-1	Résultat prévu année N	Cible année 2015	Cible à échéance 2017
Délai moyen de concession définitive des pensions	jours			180	90

Source des données : DDV

Mode de calcul des indicateurs :

Eléments clés de stratégie d'action annuelle :

- Poursuivre le travail de refonte de la procédure de concession des pensions
- Relancer les opérations de guichet unique avec la DGCRCP
- Refondre la procédure d'accueil des usagers: Numérisation des dossiers, même partiels, dès l'accueil

OBJECTIF N° 10 : Etre force de propositions dans l'évolution du régime des pensions spéciales afin de renforcer sa viabilité à long terme.

Résultat annuel / précisions sur les cibles :

Indicateurs :

Intitulé	Unité	Rappel du résultat année N-1	Résultat prévu année N	Cible année 2014	Cible à échéance 2017
Nombre de statistiques disponibles	Statistiques disponibles	NR	NR	NR	NR

Source des données : DDV

Mode de calcul des indicateurs :

Eléments clés de stratégie d'action annuelle :

- Définir les besoins en matière de statistiques
- Mettre en application le volet statistique de DVWeb
- Organiser un dispositif d'analyse et de prise de décision

RECAPITULATION DES CREDITS

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Ouvertes en LF (1) pour 2014	Demandées pour 2015	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2015	Votés en LF pour 2014	Demandés pour 2015	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2015
N°20.703	Programme Pensions civiles, militaires et contractuels de l'Etat	23 595 000 000	36 000 000 000	0	23 595 000 000	36 000 000 000	
01	Pensions des titulaires	23 595 000 000	36 000 000 000	0	23 595 000 000	36 000 000 000	
Total pour la mission		23 595 000 000	36 000 000 000	0	23 595 000 000	36 000 000 000	

- (1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la loi finances initiale ou de la loi de finances rectificative si cette dernière intervient.
- (2) FDC : fonds de concours (article 38 de la LOLF)
ADP : attributions de produits (article 38 de la LOLF)

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LF (1) pour 2014	Demandées pour 2015	FDC, ADP (2) et autres ressources prévus en 2015	Votés en LF (1) pour 2014	Demandées pour 2015	FDC, ADP (2) et autres ressources prévus en 2015
N°20.703 Programme Pensions civiles, militaires et contractuels de l'Etat	23 595 000 000	36 000 000 000		23 595 000 000	36 000 000 000	
Titre 4. Dépenses de transfert	23 595 000 000	35 000 000 000		23 595 000 000	35 000 000 000	
Titre 5. Investissement	0	1 000 000 000		0	1 000 000 000	
Total pour la mission	23 595 000 000	36 000 000 000		23 595 000 000	36 000 000 000	
Dont :						
Titre 4. Dépenses de transfert	23 595 000 000	35 000 000 000		23 595 000 000	35 000 000 000	
Titre 5. Investissement	0	1 000 000 000		0	1 000 000 000	

- (1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la loi finances initiale ou de la loi de finances rectificative si cette dernière intervient.
- (2) FDC : fonds de concours (article 38 de la LOLF)
ADP : attributions de produits (article 38 de la LOLF)

PROGRAMME PENSIONS CIVILES, MILITAIRES ET DES AGENTS CONTRACTUELS DE L'ETAT

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme "Pensions civiles, militaires et des agents contractuels de l'Etat " regroupe les crédits permettant le paiement des pensions des agents civils, militaires et contractuels retraités de l'Etat. Il prend également en compte les ayant-droits de ces agents civils, militaires ou contractuels.

Ce programme ne recouvre pas les crédits de la structure chargée de gérer les usagers concernés. Depuis le Conseil des ministres du 10 octobre 2014, la Direction de la Dette Viagère s'est muée en Agence Comptable au sein de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor. Elle gère le volet comptable des opérations de la Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des agents de l'Etat. Cette caisse a été créée en 2014.

Le responsable du programme est le Directeur Général de la Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des agents de l'Etat, **M. Marcel MBELE LOUSSOU**.

Le programme est composé de deux actions.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : PENSIONS DES TITULAIRES

Cette action comprend les crédits relatifs au paiement des retraites des agents civils, militaires et contractuels de l'Etat.

ACTION N° 2 : PENSIONS DE REVERSION

Cette action comprend les crédits relatifs aux paiements des allocations des ayant-droits: conjoints, ascendants ou descendants.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Une Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des agents de l'Etat a été créée en 2014. Cette initiative fait suite aux nombreuses attentes exprimées par les usagers, concernant notamment :

- la revalorisation des pensions ;
- la concession plus rapide de ces pensions ;
- la suppression des démarches auprès des différentes administrations pour l'obtention des pièces constitutives du dossier de pension ;
- des locaux d'accueil adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Cette situation est aggravée par :

- le travail ensemble insuffisant entre la DDV et les différentes administrations impliquées dans le processus des pensions et entre la DDV et la CNSS
- le cadre juridique pour partie dépassé
- la difficulté à faire aboutir les projets de réforme

Dans le même temps, la dépense de pension s'accroît tous les ans de façon régulière.

ENJEUX

- Garantir de façon pérenne aux retraités de la fonction publique civile et militaire l'attribution d'une pension versée dans les règles et à temps
- Moderniser la gestion des pensions civiles et militaires en vue d'améliorer la qualité de service aux retraités

OBJECTIF N° 1 : Moderniser les outils de pratiques de gestion des pensions.**Résultat annuel / précisions sur les cibles :**

- Taux de réalisation de 70 % : application DV Web intégralement réécrite en langage Oracle
- Avoir numérisé tous les dossiers de pension

Indicateurs :

Intitulé	Unité	Rappel du résultat année N-1	Résultat prévu année N	Cible année 2014	Cible à échéance 2015
Taux de réalisation du projet de mise en place de la nouvelle application	%	NR	NR	70	100
% de dossiers de pension en stock numérisés	%	NR	NR	100	-

Source des données : DDV

Mode de calcul des indicateurs :

L'indicateur 1 se mesure en appréciant le niveau d'avancement du projet de mise en place de la nouvelle application.

L'indicateur 2 se calcule en rapportant le nombre de dossiers numérisés sur le nombre total de dossiers de pensions.

Eléments clés de stratégie d'action annuelle :

- Numériser 18 000 dossiers de pensions en stock
- Numériser tous les nouveaux dossiers au fil de l'eau
- Transférer le système de calcul issu des lois 4/96 et 15/78 dans la nouvelle application
- Réécrire l'application en langage Oracle
- Former les agents à l'utilisation de la nouvelle application

OBJECTIF N° 2 : Améliorer la coopération avec les services intervenant dans le processus de régularisation de fin de carrière des agents.**Résultat annuel / précisions sur les cibles :**

- Obtenir l'accord de tous les intervenants sur le processus automatisé de retraite après au maximum 8 séances de travail

Indicateurs :

Intitulé	Unité	Rappel du résultat année N-1	Résultat prévu année N	Cible année 2015	Cible à échéance 2015
PV formalisant l'accord de tous les intervenants sur le projet de processus automatisé retraite / pension	PV	-	-	1	1
Nombre de séances de travail tenues avec les intervenants dans le processus	Séance de travail	-	-	8	8

Source des données : DDV

Mode de calcul des indicateurs :

Le 1er indicateur est matérialisé par l'existence d'un PV

Le second indicateur se mesure par la sommation du nombre de séances de travail tenues

Eléments clés de stratégie d'action annuelle :

(2)

- Travailler avec les responsables des services de gestion (FP, DN, Solde...)
- Formaliser et partager avec les interlocuteurs un projet de processus automatisé de transfert des pièces constitutives de dossiers de retraités à la DDV

OBJECTIF ANNUEL N° 3 : Renforcer la lutte contre la fraude en matière de pensions (enfants fictifs, tuteurs indéliçats, retraités décédés et cumul de pensions).

Résultat annuel / précisions sur les cibles :

- Avoir saisi 20% d'actes de naissance correspondant à 8000 actes

Indicateurs :

Intitulé	Unité	Rappel du résultat année N-1	Résultat prévu année N	Cible année 2014	Cible à échéance 2015
Nombre de missions de contrôle réalisées	Nombre de missions	-	-	2	-
Taux de contrôles positifs	%	-	-	NR	NR
Taux de saisie des actes de naissance	%	-	-	20	100
Nombre d'actes de naissance saisis	Nombre d'actes	-	-	8000	40 000

Source des données : DDV

Mode de calcul des indicateurs :

Le 1er indicateur est obtenu en faisant la somme de missions réalisées

L'indicateur 2 se mesure en rapportant le nombre d'infractions sur le nombre total de dossiers contrôlés

L'indicateur 3 se calcule en faisant le rapport entre le nombre d'actes de saisie et le nombre total d'actes de naissances, exprimé en pourcentage

Le dernier indicateur est obtenu en faisant la somme des actes de naissance saisis

Eléments clés de stratégie d'action annuelle :

Contrôle des retraités décédés

- Constituer des équipes de contrôle
- Elaboration d'un protocole de contrôle
- Effectuer des contrôles inopinés lors du paiement mensuel des pensions dans les TP et au domicile des bénéficiaires
- Suspendre les pensions en cas de fraude avérée

Fichier des enfants

- Elaborer une grille de saisie
- Saisir dans la grille les informations contenues dans les actes de naissance pour les enfants de moins de 21 ans
- Accepter exclusivement les originaux des actes de naissance, avec certification de la copie par la DDV

OBJECTIF ANNUEL N° 4 : Améliorer la qualité de l'accueil et la relation aux usagers.**Résultat annuel / précisions sur les cibles :**

- Parvenir à répondre aux demandes dans un délai de 2 mois

Indicateurs :

Intitulé	Unité	Rappel du résultat année N-1	Résultat prévu année N	Cible année 2015	Cible à échéance 2015
Délai moyen de réponse aux demandes de validation de carrières	Mois			2 mois	1

Source des données : DDV

Mode de calcul des indicateurs :

Cet indicateur s'obtient en faisant la moyenne du temps mis pour répondre aux demandes de validation de carrières

Éléments clés de stratégie d'action annuelle :

- Elaborer des termes de référence pour l'automatisation des fiches de validation et des lettres de rejet et demande d'informations
- Automatiser les fiches de validation
- Automatiser les lettres de rejet et de demande d'informations complémentaires

OBJECTIF ANNUEL N° 5 : Garantir les droits à pensions des retraités dont la carrière intègre le secteur privé et la fonction publique.**Résultat annuel / précisions sur les cibles :**

- Obtenir l'accord de la CNSS à l'issue de 3 séances de travail

Indicateurs :

Source des données : DDV, CNSS

Intitulé	Unité	Rappel du résultat année N-1	Résultat prévu année N	Cible année 2015	Cible à échéance 2015
PV formalisant l'accord de la DDV et de la CNSS sur l'avant-projet de réforme	PV	-	-	1	
Existence d'un avant-projet de réforme					
Nombre de séances de travail tenues avec les intervenants dans le processus	Séance de travail	-	-	3	

Mode de calcul des indicateurs :

Le 1er indicateur est matérialisé par l'existence d'un PV

Le second indicateur se mesure par la sommation du nombre de séances de travail tenues

Éléments clés de stratégie d'action annuelle :

- Travailler avec les intervenants concernés à la CNSS
- Proposer des scénarios alternatifs

Contribution des opérateurs / partenaires :

- CNSS : participation aux travaux

OBJECTIF N° 6 : Avoir réalisé à 100 % le transfert et l'aménagement de la DDV**Résultat annuel / précisions sur les cibles :**

- Avoir entièrement déménagé la DDV afin d'accueillir les usagers au plus tard le 31 décembre 2014 dans le nouvel espace

Indicateurs :

Intitulé	Unité	Rappel du résultat année N-1	Résultat prévu année N	Cible année 2015	Cible à échéance 2015
Taux de réalisation du projet de transfert et d'aménagement	%			100	
Date d'accueil au plus tard des usagers dans le nouvel espace	Date			31 décembre	

Source des données : DDV

Mode de calcul des indicateurs :

Éléments clés de stratégie d'action annuelle :

- Elaborer un plan de travaux tenant compte des préoccupations d'accueil des pensionnés
- Suivre la réalisation des travaux et participer à la réception du nouvel espace
- Déménager la DDV et les dossiers de pension

OBJECTIF ANNUEL N° 7 : Etre force de propositions dans l'évolution du régime des pensions de l'Etat afin de renforcer sa viabilité à long terme et son caractère équitable.**Résultat annuel / précisions sur les cibles :**

- Avoir un avant-projet de réforme après au maximum 8 séances de travail

Indicateurs :

Intitulé	Unité	Rappel du résultat année N-1	Résultat prévu année N	Cible année 2015	Cible à échéance 2015
Existence de l'avant-projet de réforme	Avant-projet de réforme			1	-
Nombre de séances de travail tenues avec les intervenants dans le processus	Séance de travail			8	-

Source des données :

Mode de calcul des indicateurs :

Le 1er indicateur est matérialisé par l'existence d'un avant-projet de réforme

Le second indicateur se mesure par la sommation du nombre de séances de travail tenues

Éléments clés de stratégie d'action annuelle :

- Travailler avec les intervenants concernés dans le cadre de la commission interministérielle sur la réforme des pensions
- Proposer des scénarios alternatifs

Contribution des partenaires :

- DGAFP, Défense Nationale, Solde : participation aux travaux

OBJECTIF ANNUEL N° 8 : Améliorer la qualité de l'accueil et la relation aux usagers.

Résultat annuel / précisions sur les cibles :

- Parvenir à réduire à 180 jours le délai moyen de concession définitive d'une pension.

Indicateurs :

Intitulé	Unité	Rappel du résultat année N-1	Résultat prévu année N	Cible année 2015	Cible à échéance 2017
Délai moyen de concession définitive des pensions	jours			180	90

Source des données : DDV

Mode de calcul des indicateurs :

Eléments clés de stratégie d'action annuelle :

- Poursuivre le travail de refonte de la procédure de concession des pensions
- Relancer les opérations de guichet unique avec la DGCRCP
- Refondre la procédure d'accueil des usagers: Numérisation des dossiers, même partiels, dès l'accueil

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

Actions et titres	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LF pour 2014	Demandées pour 2015	Votés en LF pour 2014	Demandés pour 2015
N°1 Action Pension des titulaires	23 595 000 000	36 000 000 000	23 595 000 000	36 000 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	23 595 000 000	35 000 000 000	23 595 000 000	35 000 000 000
Titre 5. Investissement	0	1 000 000 000	0	1 000 000 000
Total pour le programme	23 595 000 000	36 000 000 000	23 595 000 000	36 000 000 000

RAPPEL DES CREDITS

Titres et catégories	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LF pour 2014	Demandées pour 2015	Votés en LF pour 2014	Demandés pour 2015
Titre 4. Dépenses de transfert	23 595 000 000	35 000 000 000	23 595 000 000	35 000 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	1 000 000 000	0	1 000 000 000
Total pour le programme	23 595 000 000	36 000 000 000	23 595 000 000	36 000 000 000

EFFECTIFS DU COMPTE

Effectifs	Réalisation 2013	Ouverts en LF pour 2014 (a)	Prévisions d'entrées pour 2015 (b)	Effectifs 2015 (a+b)
Effectifs Titulaires	396	420		420
Effectifs ayants-cause	175	240		240
Total pour le programme	571	660		660

PROGRAMME PENSIONS SPECIALES

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme "Pensions spéciales " regroupe les crédits permettant le versement des allocations retraite des agents ayant eu pendant leur période d'activité des fonctions électives. Il s'agit notamment du Président de la République, des membres de la Cour Constitutionnelle, des Présidents du Conseil Economique et Social et du Conseil National de la Communication, des députés et des sénateurs. Il prend également en compte les versements à leurs ayant-droits.

Ce programme est constitué en recettes des cotisations des populations citées ci-avant dont le taux varie d'un régime à un autre et de la part contributive de l'Etat. En dépenses, ces crédits financent les retraites de ces populations.

Ce programme ne recouvre pas les crédits de la structure chargée de gérer ces catégories d'usagers

Le responsable du programme est le Directeur Général de la Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des agents de l'Etat, **M. Marcel MBELE LOUSSOU**.

Le programme est composé de deux actions.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : PENSIONS DES TITULAIRES

Cette action comprend les crédits relatifs au paiement des personnels politiques retraités.

ACTION N° 2 : PENSIONS DE REVERSION

Cette action recouvre les crédits relatifs aux allocations de retraite des ayant-droits des personnalités politiques.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Depuis quelques années, tous les comptes de pensions sont confrontés au problème de leur équilibre. Avec l'adoption de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), ce problème va s'accroître dès lors que ce sont des comptes qui doivent s'exécuter en équilibre.

Les pensions spéciales ne font pas exception à cette règle : la problématique majeure est bien celle de la maîtrise des régimes concernés et de leur impact sur le budget de l'Etat.

A ce titre, un certain nombre de mesures devront être examinées. Il s'agira, entre autres, de permettre aux autorités politiques de mieux mesurer l'impact financier des différents régimes, d'homogénéiser ces régimes, de trouver de nouveaux financements à ces régimes, etc. De même, la qualité de l'accueil et du service rendu à l'utilisateur devraient être des axes de travail importants pour l'administration chargée de gérer les populations concernées.

ENJEUX

- Garantir de façon pérenne aux retraités bénéficiant d'une pension spéciale l'attribution d'une pension versée dans les règles et à temps
- Moderniser la gestion des pensions spéciales en vue d'améliorer la qualité de service aux retraités

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

PRESENTATION DETAILLEE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N° 1 : Parvenir à homogénéiser et hiérarchiser les différents régimes spéciaux.

Résultat annuel / précisions sur les cibles :

- Avoir participé à 100% des réunions de la Commission ad hoc

Indicateurs :

Intitulé	Unité	Rappel du résultat année N-1	Résultat prévu année N	Cible année 2015	Cible à échéance 2015
Taux de participation de la DDV aux réunions de la Commission ad hoc	%			100	100

Source des données : DDV, Commission ad hoc

Mode de calcul des indicateurs :

Cet indicateur s'obtient en rapportant le nombre de participations aux réunions sur le nombre total de réunions tenues

Eléments clés de stratégie d'action annuelle :

- Faire le point sur la situation des projets de textes déjà élaborés
- Participer aux travaux d'actualisation des textes sur les différents régimes

OBJECTIF N° 2 : Améliorer le travail avec les institutions et administrations fournissant des informations nécessaires à la gestion des pensions spéciales.

Indicateurs :

Intitulé	Unité	Rappel du résultat année N-1	Résultat prévu année N	Cible année 2015	Cible à échéance 2015
Taux d'avancement dans l'élaboration de l'étude	%			100	100

Source des données : DDV

Mode de calcul des indicateurs :

Eléments clés de stratégie d'action annuelle :

- Mettre en place un groupe de travail au sein de la DDV pour faire l'étude
- Formaliser les spécifications des besoins
- Adresser une lettre circulaire à toutes les institutions

OBJECTIF N° 3 : Améliorer la qualité de l'accueil et la relation aux usagers

Résultat annuel / précisions sur les cibles :

- Parvenir à réduire à 180 jours le délai moyen de concession définitive d'une pension

Indicateurs :

Intitulé	Unité	Rappel du résultat année N-1	Résultat prévu année N	Cible année 2015	Cible à échéance 2017
Délai moyen de concession définitive des pensions	jours			180	90

Source des données : DDV

Mode de calcul des indicateurs :

Éléments clés de stratégie d'action annuelle :

- Poursuivre le travail de refonte de la procédure de concession des pensions
- Relancer les opérations de guichet unique avec la DGCRCP
- Refondre la procédure d'accueil des usagers: Numérisation des dossiers, même partiels, dès l'accueil

OBJECTIF N° 4 : Etre force de propositions dans l'évolution du régime des pensions spéciales afin de renforcer sa viabilité à long terme.

Résultat annuel / précisions sur les cibles :

- 100% de statistiques disponibles/statistiques à produire

Indicateurs :

Intitulé	Unité	Rappel du résultat année N-1	Résultat prévu année N	Cible année 2015	Cible à échéance 2017
Nombre de statistiques disponibles/ statistiques à produire	Statistiques disponibles	NR	NR	100%	NR

Source des données : DDV

Mode de calcul des indicateurs :

Éléments clés de stratégie d'action annuelle :

- Définir les besoins en matière de statistiques
- Mettre en application le volet statistique de DVWeb
- Organiser un dispositif d'analyse et de prise de décisions

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LF (1) pour 2014	Demandées pour 2015	Votés en LF (1) pour 2014	Demandés pour 2015
N°1 Pensions des titulaires				
Titre 2. Dépenses de personnel				
Titre 3. Dépenses de biens et services				
N°2 Pensions de réversion				
Titre 2. Dépenses de personnel				
Titre 3. Dépenses de biens et services				
Total pour le programme				
Titre 2. Dépenses de personnel				
Titre 3. Dépenses de biens et services				

(1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la loi finances initiale ou de la loi de finances rectificative si cette dernière intervient.

EFFECTIFS DU COMPTE

Effectifs	Réalisation 2013	Ouverts en LF pour 2014 (a)	Prévisions d'entrées pour 2015 (b)	Effectifs 2015 (a+b)
Effectifs Titulaires	396	420		420
Effectifs ayants-cause	175	240		240
Total pour le programme	571	660		660